

ment l'expression de la volonté du plus grand nombre. Au fond, c'est la formule même du socialisme. Il dépend d'une majorité de rejeter toutes les charges sur la propriété, de la frapper de la grevée, de la tailler à merci, sans qu'elle puisse se défendre.

Il est impossible que l'attention des conservateurs ne se porte pas sur une question aussi importante. La réforme qui introduirait les plus imposés dans les autres par un autre procédé de la représentation des intérêts, ne ferait pas, comme on le répète légèrement, une trop grande part à la fortune; elle reconnaîtrait un principe d'une telle justice qu'il est réellement impossible de le contester d'une manière sérieuse.

La fortune, la propriété ne sont pas d'ailleurs, en France, l'épanage d'une caste fermée; en demandant chez nous la représentation des intérêts, on ne réclame pas, pour une classe, pour un parti, mais pour tout le monde. Nulle part l'accès à la fortune, à la propriété n'est aussi ouvert, aussi facile. La majeure partie des grandes fortunes industrielles ou commerciales ne remontent pas à deux générations; les rôles dressés par les percepteurs font voir que les plus imposés dans les communes rurales ne sont pas toujours, comme on paraît se l'imaginer, des bourgeois ou des nobles, mais bien des paysans enrichis par le travail.

Si le système anglais, qui ne reconnaît pour ainsi dire de droit qu'à la propriété, semble peu conforme à l'équité, la loi française n'y est pas moins contraire. Tous les éléments sociaux doivent être représentés dans les assemblées locales, si l'on veut que ses assemblées soient le calque exact, le résumé parfait du groupe dont les intérêts leur sont confiés.

Il est temps, à notre avis, de sortir sur ce point des errements révolutionnaires. C'est un devoir pour la majorité conservatrice de prendre en main et de résoudre cette question municipale dont la commission de décentralisation et le gouvernement ne passent pas comprendre l'importance, et dont la solution peut exercer une influence capitale sur l'avenir de la France. (Gazette de France)

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le procès-verbal sommaire de la dernière séance du Conseil municipal de Roubaix contient ce paragraphe :

« Par 17 voix contre 8, (2 abstentions) le Conseil rejette la proposition formulée par M. Talon, de renvoyer à la commission des finances le budget supplémentaire de 1873. »

On voit que le compte-rendu n'indique ni le texte, ni l'objet précis de la proposition de M. Talon. Il nous semble utile de faire connaître cette proposition qui, d'après nos renseignements, était à peu près ainsi conçue :

Considérant que la somme de 100,000 fr. inscrite au budget ordinaire de 1873, pour la subvention de l'hospice et de l'hôpital, est insuffisante pour les besoins de ces deux établissements, le Conseil municipal renvoie le budget supplémentaire de 1873 à la commission des finances, avec mission de rechercher et de proposer la somme qu'il convient d'inscrire à ce budget, pour permettre à la commission administrative des hospices d'établir son budget sur des bases plus larges et mieux proportionnées aux besoins de la population.

En rejetant cette proposition, si modérée et si légitime, la majorité du conseil a encouru une lourde responsabilité. Elle a refusé à nos établissements hospitaliers des subsides qui leur sont

la sorcière de lui débiter maintenant. Marthe se trouva, en entrant, dans une sorte d'obscurité, que rayait à peine un jet de lumière, venu d'une autre pièce, et passant à travers quelque fente.

Madeleine s'était posée dans l'angle le plus sombre de la pièce, d'où il était difficile de l'apercevoir, surtout à une personne venant du dehors. Aussi la jeune fille, sur le seuil de cette vaste chambre, mal éclairée, silencieuse et solitaire, comme si elle n'eût osé faire un pas, hésita quelque peu.

— Approchez fit la Gauloise, d'une voix qui paraissait sortir du fond d'un abîme.

Marthe s'avança lentement vers le point d'où venait la voix.

— Que me voulez-vous ? demanda la sorcière, qui se leva tout à coup devant elle, en redressant sa haute taille.

— Hélas ! vous le savez bien, puisque vous savez tout ! répondit la jeune fille à travers ses larmes; je viens à vous parce que je suis dans la peine.

— Oui, comme bien d'autres, je sais cela ! Quand on a du chagrin on vient à moi ! Quand on est heureux, on m'oublie.

Marthe regarda cette terrible Gauloise, et ne dit rien. Mais elle se laissa tomber sur une chaise, et ses larmes coulèrent silencieusement.

— C'est toujours ainsi avec les belles filles ! continua la Gauloise; on com-

meut l'expression de la volonté du plus grand nombre. Au fond, c'est la formule même du socialisme. Il dépend d'une majorité de rejeter toutes les charges sur la propriété, de la frapper de la grevée, de la tailler à merci, sans qu'elle puisse se défendre.

Il est impossible que l'attention des conservateurs ne se porte pas sur une question aussi importante. La réforme qui introduirait les plus imposés dans les autres par un autre procédé de la représentation des intérêts, ne ferait pas, comme on le répète légèrement, une trop grande part à la fortune; elle reconnaîtrait un principe d'une telle justice qu'il est réellement impossible de le contester d'une manière sérieuse.

La fortune, la propriété ne sont pas d'ailleurs, en France, l'épanage d'une caste fermée; en demandant chez nous la représentation des intérêts, on ne réclame pas, pour une classe, pour un parti, mais pour tout le monde. Nulle part l'accès à la fortune, à la propriété n'est aussi ouvert, aussi facile. La majeure partie des grandes fortunes industrielles ou commerciales ne remontent pas à deux générations; les rôles dressés par les percepteurs font voir que les plus imposés dans les communes rurales ne sont pas toujours, comme on paraît se l'imaginer, des bourgeois ou des nobles, mais bien des paysans enrichis par le travail.

Si le système anglais, qui ne reconnaît pour ainsi dire de droit qu'à la propriété, semble peu conforme à l'équité, la loi française n'y est pas moins contraire. Tous les éléments sociaux doivent être représentés dans les assemblées locales, si l'on veut que ses assemblées soient le calque exact, le résumé parfait du groupe dont les intérêts leur sont confiés.

Il est temps, à notre avis, de sortir sur ce point des errements révolutionnaires. C'est un devoir pour la majorité conservatrice de prendre en main et de résoudre cette question municipale dont la commission de décentralisation et le gouvernement ne passent pas comprendre l'importance, et dont la solution peut exercer une influence capitale sur l'avenir de la France. (Gazette de France)

Il ressort d'un arrêté du conseil d'Etat que la démission donnée par un membre du conseil municipal ne peut avoir de caractère définitif qu'autant qu'elle a été acceptée par l'autorité compétente. Par suite, et jusqu'à cette acceptation d'une part, la démission ne peut avoir pour effet de dégager de ses fonctions le membre démissionnaire, et, par contre, d'autre part, elle peut être retirée par celui de qui elle émane. L'arrêt par lequel le préfet accepte une démission après qu'elle a été retirée par celui de qui elle émane, doit être annulé comme entaché d'excès de pouvoir.

Dimanche prochain, 6 juillet, à 5 heures 1/2, aura lieu la séance d'inauguration du cercle catholique d'ouvriers de Roubaix (Grande-Rue, 126).

Mgr Monnier, évêque de Lydda, présidera la cérémonie.

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéresse les femmes. Nous le signalons à nos lectrices.

Lorsqu'au départ du train elles sont montées dans un de ces compartiments

mence par le rire : on finit par les larmes. Et se retournant vers le fond de la pièce :

— Allons ! Jéricho, y sommes-nous ? On entendit comme un grincement d'anneaux sur une tringle : un lambeau de tapisserie, faisant office de rideau, comme il arrive dans les misérables baraques de nos représentations foraines, glissa lentement, et laissa voir une estrade en forme de théâtre, sur laquelle se trouvaient groupés, dans un désordre assez pittoresque, différents objets d'une nature plus ou moins cabalistique. Une grosse chandelle, placée dans une citrouille sèche, percée de trous qui pouvaient, à la rigueur, figurer une bouche et des yeux, éclairait ces divers objets d'une lueur fantastique, mais insuffisante.

Marthe, toute surprise, parvint cependant à distinguer d'un côté, le vase à large orifice, contenant le marc de café, joué, comme chacun sait, de propriétés fatidiques incontestables; tout auprès, sur un escabeau à trois pieds, d'énormes dés, et un jeu de tarots, sales, et fatigués par un trop long usage. Une chouette au bec recourbé, à demi déplumée, perchée sur une tête de mort, regardait gravement, de ses yeux ronds, les gouttes d'eau qui tombaient l'une après l'autre, d'une clapet de forme antique.

Un crapaud à la robe dorée se vautrait dans une boîte, dont le fond

indiqués au moyen d'une plaque comme « réservés aux dames » elles sont absolument chez elles, personne n'a le droit de pénétrer dans le compartiment, et celui qui se permettrait d'enlever la plaque indicative se garantirait leur sécurité commettant une infraction à l'article 22 de la loi du 3 juillet 1855.

Un employé de la rue, un chef de gare lui-même, n'a pas droit de faire disparaître la plaque posée au départ du train.

Le tirage des obligations de l'emprunt départemental de 1870, eu lieu vendredi à la Nouvelle Préfecture. Les numéros primés sont les suivants :

96,732, remboursable par 20,000 fr.; 171,534, par 1,000 fr.; 35,540, 69,449, 1,39, 98,347, 56,532, par 500 fr.; 43,957, 38,160, 98,57, 38,229, 177,953, 43,563, 181,965, 7,007, 42,768, 338, 118,861, 140,704, 20,272, 201,624, 192, 74,181 par 200 fr.

Parmi les nouveaux prêtres, ordonnés la semaine dernière à Cambrai ont été nommés :

MM. Behedyt, de Méterm, vicaire à Nieppe; Blas, de St-Python, vicaire à Aubry; Cardon Gustave, l'Oxelère, vicaire à St-Amand; Cardon Louis, de Thivencelles, vicaire à Viesly;

Cerf, de Neuf-Berquin, vicaire à Condé; Claise, de Basuel, vicaire à Baisieux; Dedryver, de Wormhout, vicaire à La Chapelle d'Armentières;

Devich, de Rayon, vicaire à Fignac; Dorvasseaux, de Tourcoing, vicaire à Reux-au-Sart;

Fyten, de Bailleul, vicaire à Verlinghem;

Férineaux, de Lecelles, vicaire à Flines; François, de Quéant (Pas-de-Calais), vicaire à Haumont;

Harlez, de Jeumont, vicaire à Notre-Dame-de-Consolation, à Lille; Hidden, de St-Sylvestre-Cappel, vicaire à Hazebrouck;

Haeyert, de Willems, vicaire à St-Eloi, à Dunkerque;

Jourdin, de Bailleul, vicaire à St-Eloi, à Dunkerque;

Lagache, de Steenvoorde, vicaire à Sebourg;

Prouvost, de Fines, vicaire à Notre-Dame, à Valenciennes;

Nuyt, de Steenvoorde, vicaire à Quiévy; Weexsteen, de St-Sylvestre-Cappel, vicaire à Steenvoorde.

On s'entretient beaucoup à Roubaix, d'un malheur qui vient de plonger toute une famille dans la plus grande désolation, par suite d'une erreur des plus regrettables.

La femme Vanwezemaële, ménagère, demeurant rue des Longues-Haies, voulant faire prendre un purgatif à son fils, âgé de onze ans et demi, envoya quérir chez un pharmacien de la Grande-Rue, une potion à cet usage; malheureusement elle fit demander à la pharmacie du sel d'oseille sans en indiquer l'usage; or, la femme Vanwezemaële avait confondu avec du sel anglais.

Le pharmacien remit au porteur la substance dans un paquet ficelé et étiqueté avec indications précises. La mère la fit absorber par son fils qui ne tarda pas à ressentir les douleurs les plus violentes. Deux heures après, il expirait au milieu d'atroces souffrances dans les bras de sa mère, folle de douleur et de désespoir.

On a dû procéder aujourd'hui à l'autopsie du cadavre de ce pauvre enfant.

était garni de sciures de bois; de temps en temps, il laissait échapper de sa gorge gonflée une sorte de sifflement aussi doucement modulé que les sons d'une flûte de cristal; une poutre noire richement happée, et un chat aux prunelles vertes, livré aux douces d'une somnolence béate, complétaient cette ménagerie bizarre, accessoire obligé de toute chiromancie qui se respecte, auxiliaire sacré du grand art divinatoire.

Cet ensemble de choses étranges, si saisissant pour elle, la pauvre Marthe, toute pâle, son âme dans ses yeux, le contemplait avec un saisissement qui tenait de l'effroi. On eût pu croire qu'elle n'avait plus une goutte de sang dans les veines. Elle avait pour ainsi dire oublié ce qui l'amenaient devant la sorcière.

Louis ENAULT.
La suite au prochain numéro.

DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS
faicant la prononciation et la matiscation ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.
DENTS ET DENTIFIERS, système américain.

SANS RESORTS
Spécialité pour la conservation des dents malades par la matiscation.

HALLER-ADLER

DENTISTE
66, rue d'Angletiers, à LILLE

La femme Lemaire, ménagère rue du Moulin, cour Ledercq, à Roubaix, vient d'être arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt de Lille. Au legs conjugal c'est elle qui porte les collets noirs ou dit-elle se gèle nullement pour administrer parfois, une volée de bois vert à son époux, quand il se permet de dépasser l'heure de la retraite. C'est ce qui est arrivé hier soir, et dans une patte scène intime de la vie conjugale, cette femme-torle roua de coups son mari et sa fille.

Un cabaretier de la rue du Collège, le nommé S. D... est actuellement poursuivi du chef d'escroquerie envers un ouvrier tissierand.

Une hardie voleuse, Léonie Deblin-laere, âgée de 15 ans, s'est introduite, avant-hier, dans un magasin d'épicerie à Mouvaux et s'est emparée d'un portefeuille renfermant six billets de banque de cinq francs. Elle a pu être arrêtée ayant en mains le corps du délit.

Un homme de peine, demeurant au sentier du Ballon, le nommé Arthur Lagache, aura à répondre prochainement devant le tribunal correctionnel, d'une prévention de bris de clôture et de coups et blessures.

Hier soir vers minuit, des préposés de la douane de Wattrelos ont arrêté au sentier Gadepe, sur le territoire de cette commune, deux fraudeurs nantis de 20 kilogrammes de tabac étranger. Ce sont les nommés Louis Duquesnoy et Désiré Harselar, le premier exerçant la profession de tissierand et le deuxième celle de fondeur. Ils sont domiciliés à Roubaix.

Un événement tragique s'est produit à Wervicq-Sud. Un sieur Léopold Lippens, batteur de lin, vivait depuis longtemps et très-mauvaise intelligence avec sa femme. Hier soir, il invita celle-ci à l'accompagner au cabaret où ils séjournèrent pendant deux heures. Rentrés au logis, les époux se prirent de querelle et le mari surexcité par la boisson, se livra envers sa femme à de telles violences qu'il finit par la terrasser et la laisser sans connaissance sur le carreau. On aurait pu croire que la triste position de cette femme aurait inspiré quelque pitié chez le mari, mais il parait qu'elle ne fit qu'augmenter sa rage; inspiré par on ne sait quelle idée diabolique, il alla chercher de la paille qu'il étendit sur le corps de la malheureuse et y mit le feu.

La vue des flammes l'épouvanta sans doute, car il ne tarda pas à rejeter la paille de côté et évita ainsi une mort affreuse à la malheureuse créature. Il acheva son œuvre en la traînant par les pieds dans une pièce voisine.

Cet exploit terminé, ce forcené quitta sa demeure.

Ce matin, il rentrait fort insouciant chez lui; mais il ne s'attendait pas à voir en son logis, la gendarmerie occupée à l'instruction de cette triste affaire. Il a été immédiatement arrêté et solidement garotté.

Quant à la malheureuse épouse, elle a la hanche gauche et la poitrine couvertes d'affreuses brûlures. Ses jours ne sont pourtant pas en danger.

Dans la même commune de Wervicq-sud on signale un accident regrettable. Le nommé Debaene, âgé de 28 ans, domestique de ferme, conduisait hier deux chevaux attelés à un échariot lourdement chargé, s'étant endormi sur son siège, il tomba sous les roues du véhicule qui lui fracassèrent les jambes.

Ce malheureux est mort ce matin.

Etat-civil de Roubaix
MARIAGES DU 2 JUILLET. — Gustave Vanhaeck, 28 ans, propriétaire, et Victorine Elise Wibaux, 23 ans, sans profession. — Jean Defrenne, 20 ans, propriétaire, et Félicie Wibaux, 21 ans, sans profession.

NAISSANCES DU 2 JUILLET 1873. — Léonie Sénépart, au Pile. — Henriette Vermeche, rue de la Croix. — Anatolie Vieillard, rue de l'Ommelet. — Judith Gyselincq, Grande-Rue. — Sidonie de Lathauver, rue Bernard. — Marie Declercq, à l'Époule. — Marie Delrue, rue Pellart. — Léonie Gallet, au Cul de Four. — Jean-Baptiste Leuridan, à la Poterie.

DÉCÈS DU 2 JUILLET. — François Lepoutre, 61 ans, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Florine Huys, 1 mois, rue de Mouvaux. — Pierre Vanwezemaël, 11 ans, rue Bernard.

Etat-civil de Tourcoing.
MARIAGES DU 30 JUIN. — Adrien Legrand, sans profession, 22 ans, et Juliette Pertinax, sans profession, 24 ans. — Pierre Mandrick, fleur, 20 ans, et Hortense Boyvaive, rattacheuse, 21 ans. — Eugénie Landrieux, fleur, 27 ans, et Eugénie Clémence Desmaret, journalière, 38 ans. — Modeste Delmulle, tissierand, 27 ans, et Mathilde Moerman, dévideuse, 20 ans. — Gustave Destailleur, déboureur, 24 ans, et Marie-Désirée Planquart, moulineuse, 24 ans.

MARIAGE DU 1^{er} JUILLET. — Alphonse-Emile Monmarché, employé de commerce, 28 ans, et Marie-Amélie Dal, sans profession, 27 ans.

NAISSANCES DU 30 JUIN. — Pauline-Joséphine Delaunoy, rue du Tilleul. — Blanche-Sabine Lemaire, rue de Menin. — Arthur Leclercq, rue de Menin. — Marie-Louise-Léonie Oivier, place Notre-Dame. — Rosalie Dujardin, Pont-des-Piats. — François-Eugène Leclercq, rue du Blanc-Seau.

NAISSANCES DU 1^{er} JUILLET. — Victor Honoré, rue du Niot. — Louis-Joseph Lecoutre, rue du Bassin. — Clémence-Sophie Lorthois, 34 ans et 3 mois, rue de la Croix-Rouge. — Louis Cornu, 1 mois et 15 jours, au Petit-Village. — Pierre-Henri Mertens, à la Croix-Rouge. — Décès du 1^{er} JUILLET. — Coralie-Joséphine Detroy, 30 ans et 3 mois, rue de la Cloche. — Auguste-Jules-Joseph Semard, 44 ans et 9 mois, rue de la Capellerie.

CONVOI FUNÉBRE

Les amis et connaissances de la famille LÉPOUTRE-PARENT, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FRANÇOIS LÉPOUTRE, marguillier de la paroisse de Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 1^{er} juillet 1873, à l'âge de 62 ans, sont priés de bien vouloir considérer le présent avis comme et service solennels qui auront lieu le vendredi 5 juillet, à dix heures du matin, en l'église Notre-Dame.

Les laudes seront chantées le même jour, à 10 heures moins un quart.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chènes. — 4107

VILLE DE ROUBAIX

Cours de Rhétorique anglaise

Samedi 5 juillet, à 8 h. 1/2 du soir. (Dans les nouveaux bâtiments du Collège)

Conférence par M. YONGE.

Sujet : « L'art de persuader ».

Faits Divers

LE MYSTÈRE DU CIMETIÈRE MONTMARTRE. — Les affaires mystérieuses sont singulièrement nombreuses cette semaine. En voici encore une, que nous croyons appelée à un bon résultat.

Hier matin, à onze heures, des ouvriers terrassiers fouillaient le sol dans la neuvième section du cimetière du Nord (Montmartre), pour construire un carreau; à trente mètres du mur qui longe la rue des Capucins, tout à coup un pied décharné sortit de terre. Comme on avait creusé le sol de quarante centimètres à peine, cela sembla étrange, et l'un des ouvriers courut chercher le conservateur du cimetière.

Celui-ci alla prier le commissaire de police de la rue Cassagne. M. Ditt, se transporta sur les lieux. Les fouilles furent reprises en présence de ce magistrat. On mit bientôt à découvert le cadavre d'un vieillard d'une soixantaine d'années, vêtu d'une chemise, et enterré sans cercueil. Le corps était en putréfaction et la mort semblait remonter à plusieurs mois.

Ne semble-t-il pas probable qu'il y a là un crime, et que les assassins, escadant le mur du cimetière pendant la nuit, y ont enterré leur victime.

Le corps a été transporté à la Morgue, où M. le docteur Tardieu en fera l'autopsie aujourd'hui.

Un mari intéressant à tous égards est M. C..., qui à en ce moment maille à partir avec la justice, par suite d'un concours de circonstances déplorablement comiques. M. C... demeure rue de Puebla, 81; il est depuis longtemps affligé d'une femme qui, selon son expression, lui mange le vert et le sec. Il y a à trois semaines, M. C... partit pour Londres où il devait passer quinze jours. Il était à peine en route qu'une grande idée vint à sa femme.

Elle prévint par circulaire tous les voisins que, le 23 juin, une loterie aurait lieu chez elle; les lots se composaient exclusivement de meubles — ceux de son mari. La loterie se tira en effet et lui rapporta 915 francs. Elle paya le loyer et mangea le reste.

Deux jours après M. C... arrivait. Vous jugez de la fureur. Au milieu de l'explication à main armée qui s'ensuivit, on sonna à la porte. C'était une assignation à comparaître en police correctionnelle, pour avoir « tenu dans son domicile des jeux de hasard sans autorisation ».

Le balai lui en tomba des mains. C'est la quatrième chambre correctionnelle qui va juger son cas.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. L. de Sainte-Croix. — J'ai l'honneur de déposer, au nom de la commission du budget, un rapport sur le projet de loi ayant pour objet l'ouverture, au ministère de la marine et des colonies, sur l'exercice 1873, d'un crédit de 253,650 fr. pour l'application de la loi du 25 mars 1872, au sujet de l'envoi à la nouvelle Calédonie des familles de déportés.

M. le baron Chausse. — Je demande, au nom de M. le rapporteur, retenu dans une commission, le retrait momentané de l'ordre du jour de la discussion sur la prise en considération de ma proposition relative au repos de dimanche.

M. le duc Decazes. — J'ai l'honneur de déposer, au nom de la commission du budget, deux rapports sur deux projets de lois; le premier ouvrant au ministère des affaires étrangères un crédit extraordinaire de 350,000 fr. pour la réception du souverain de Perse; le deuxième portant ouverture au ministère des affaires étrangères d'un crédit de 75,000 fr. à inscrire au service extraordinaire du budget sous ce titre : subvention pour l'achèvement de la cathédrale de Canton.

M. le ministre de l'Intérieur. — J'ai l'honneur de présenter un crédit portant retrait du projet de loi autorisant la ville d'Alger à contracter un emprunt et à l'imposer extraordinairement.

Suite de la deuxième délibération sur la Légion d'honneur.

M. L. Lecaze. — J'ai l'honneur de déposer un rapport supplémentaire et je demande le renvoi de la discussion à demain. Cette demande est accordée.